

LE 4 JUIN 2018, VOTRE MAGASIN SVD PROPOSE L'ALIMENTAIRE A PRIX COUTANT*

*Sur présentation de ce bon qui symbolise l'action individuelle que doit détenir le sociétaire (agent, salarié ou retraité de la CDC) pour bénéficier des tarifs de la société coopérative. C'est le modèle proposé par l'ensemble des organisations syndicales de la CDC pour préserver et développer nos boutiques et qu'elle pratiquent des prix attractifs.



SI NOS BOUTIQUES SVD
DEVENAIENT DES SOCIÉTÉS
COOPÉRATIVES DE
CONSOMMATION,

ALORS

TOUS LES PERSONNELS
BÉNÉFICIERAIENT DE PRIX
TRÈS ATTRACTIFS, SUR
L'ENSEMBLE DES PRODUITS.

C'EST POURQUOI VOS
SYNDICATS PROPOSENT CE
MODÈLE JURIDIQUE QUI
FONCTIONNE AU MINISTÈRE
DES FINANCES

La direction de la CDC compte fermer les boutiques d'ici la fin de l'année 2018.

Aussi l'intersyndicale propose de modifier le statut de nos SVD en sociétés de coopérative de consommation comme au ministère des finances.

Ce modèle permettrait de préserver et de développer les espaces d'accueil et de vente tout en pratiquant des prix plus qu'attractifs, quasi à prix coûtant, et ce, dans toute la légalité d'une œuvre sociale.

Pour avoir accès aux boutiques et bénéficier de ces services, chaque agent, salarié actif ou retraité, s'offrirait une action (de l'ordre de 12€, une seule fois et valable toute la vie) à la création de cette société.

Afin d'illustrer ce que pourrait être une société coopérative à la CDC, et appuyer notre démarche, nous vous invitons à remplir cette « action symbolique offerte pour la journée du 4 juin 2018 » qui vous donnera droit d'acheter à prix coûtant, tous les produits de la SVD proposés dans ses rayons alimentaires. Il vous suffira de le donner à la caisse lors du paiement.

CETTE ACTION SYMBOLIQUE VISE À CRÉER L'ÉVÈNEMENT ET À DÉMONSTRER À LA DIRECTION QUE L'AMÉLIORATION DU POUVOIR D'ACHAT ET LE LIEN SOCIAL PASSENT AUSSI PAR LE MAINTIEN DE NOS BOUTIQUES.

**ACTION SYMBOLIQUE OFFERTE ET DONNANT ACCÈS AUX
PRODUITS ALIMENTAIRES DE LA SVD A PRIX COUTANT**

LE 4 JUIN 2018

NOM

PRENOM

SERVICE & SIGNATURE